

Séance extraordinaire du 23 mai 2018
Salle du Conseil, 500, rue Desjardins, Marieville

Présences à la séance :

Mmes Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu, Caroline Gagnon, mairesse de Marieville et MM. Michel Arseneault, maire de Rougemont, Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire, Jacques Ladouceur, maire de Richelieu, Denis Paquin, maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir, Yvan Pinsonneault, maire d'Ange-Gardien et Robert Vyncke, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Le conseil constate que l'avis de convocation a été notifié, tel que requis par l'article 152 du *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil.

Sont également présentes à l'ouverture de la séance : Mmes Anne-Marie Dion, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et Susie Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Rouville.

Les membres présents forment quorum sous la présidence du préfet, M. Jacques Ladouceur.

Résolution 18-05-104

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Le préfet, M. Jacques Ladouceur, procède à l'ouverture de la séance à 18 h 55 et invite les conseillers régionaux à prendre en considération l'ordre du jour proposé, il mentionne que conformément à l'article 153 du Code Municipal, l'ensemble des membres étant présents, deux nouveaux points serait ajoutés.

Sur proposition de Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyée par Mme Caroline Gagnon, il est **résolu** unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Asphaltage de la piste cyclable la Route des Champs, étude des soumissions
3. Adoption du Protocole local d'intervention d'urgence (hors route)
4. Projet de *Règlement numéro 310-18 modifiant le Règlement numéro 308-18 qui décrète une dépense et un emprunt pour le pavage d'une section du Parc régional linéaire de la MRC de Rouville*, avis de motion et présentation
5. Appel d'offres services professionnels pour une étude sur l'état de la couverture internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de Rouville, adoption des critères d'évaluations
6. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 18-05-105

2. Asphaltage de la piste cyclable la Route des Champs, étude des soumissions

Considérant que la MRC de Rouville a procédé, le 1^{er} mai 2018, à un appel d'offres public pour l'asphaltage d'un tronçon de 11,3 km de la piste cyclable La Route des Champs, et ce, sur la base du document intitulé « *Pavage de la piste cyclable La Route des Champs (secteur Marieville/Rougemont, projet 37120ts* », daté d'avril 2018;

Considérant que l'appel d'offres de la MRC demandait aux soumissionnaires de soumettre un prix pour l'asphaltage de la piste cyclable et un prix en option pour le remplacement des ponceaux;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 mai 2018 et qu'après étude des soumissions déposées, celle de l'entreprise *Sintra inc. (Région Montérégie-Rive Sud)* est la plus basse

conforme au document d'appel d'offres et que la firme d'ingénieurs au dossier recommande de leur octroyer le contrat, incluant l'option A pour le remplacement des ponceaux;

Considérant que les travaux d'asphaltage demandent également des analyses de laboratoire pour vérifier la conformité des matériaux utilisés;

Considérant que la MRC, faisant suite à un appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs, a reçu deux soumissions et que celle de la firme *Laboratoire de la Montérégie inc.* est la plus basse conforme;

En conséquence, il est proposé par M. Robert Vyncke appuyé par M. Michel Arseneault et **résolu** d'accepter la soumission de l'entreprise *Sintra inc. (Région Montérégie-Rive Sud)*, datée du 16 mai 2018, pour la réalisation des travaux d'asphaltage de la piste cyclable ainsi que l'option A pour le remplacement des ponceaux, au prix total incluant les taxes de 1 128 306,78\$;

Il est également **résolu** d'accepter la soumission de l'entreprise *Laboratoire de la Montérégie inc.* pour l'analyse des matériaux, au prix total, incluant les taxes, de 12 204,60\$.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget

Résolution 18-05-106

3. Adoption du Protocole local d'intervention d'urgence (hors route)

Considérant que par sa résolution 17-9-188 la MRC de Rouville s'engageait à mettre en place un Protocole local d'intervention d'urgence (hors route);

Considérant que les membres du conseil de la MRC, dans le cadre de la présente séance, ont pris connaissance du projet de protocole et qu'ils s'en disent satisfaits;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** d'adopter le document intitulé « Protocole local d'intervention d'urgence (hors route) » daté du 23 mai 2018 et de le transmettre au ministère de la Sécurité publique et aux municipalités de la MRC.
Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

4. Projet de Règlement numéro 310-18 modifiant le Règlement numéro 308-18 qui décrète une dépense et un emprunt pour le pavage d'une section du Parc régional linéaire de la MRC de Rouville, avis de motion et présentation

M. Michel Arseneault, maire de Rougemont donne un **avis de motion** à l'effet que le *Règlement numéro 310-18 modifiant le Règlement numéro 308-18 qui décrète une dépense et un emprunt pour le pavage d'une section du Parc régional linéaire de la MRC de Rouville* sera présenté pour adoption à une séance ultérieure. Ce règlement, qui portera le numéro 310-18, aura pour objet de décréter une dépense et un emprunt supplémentaire d'environ 253 000 \$ pour le pavage d'une partie de la piste cyclable La Route des Champs.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Résolution 18-05-107

5. Appel d'offres services professionnels pour une étude sur l'état de la couverture Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de Rouville, adoption des critères d'évaluations

Considérant que le conseil de la MRC désire réaliser une étude sur l'état de la couverture Internet haute vitesse sur son territoire et qu'il y a lieu de procéder à une demande de soumissions sur invitation pour la fourniture de ces services;

Considérant que les membres du conseil de la MRC, dans le cadre de la présente séance, ont pris connaissance du projet de cahier des charges relatif à la fourniture des services professionnels pour cette étude, incluant les critères d'évaluation qualitative et leur pondérant;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** d'approuver, tel que présenté, le document intitulé « *Cahier des charges – Services professionnels pour une étude sur l'état de la couverture Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de Rouville – mai 2018* », dont les critères d'évaluation qualitative des soumissions et leur pondération décrits dans ce document, et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à une demande de soumissions sur invitation auprès d'au moins deux firmes, pour la fourniture de ces services.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 18-05-108

6. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyée par M. Denis Paquin, et **résolu**, de lever la séance à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

le préfet

la secrétaire-trésorière